



## M Ambition 2

- ❖ **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup> et à la date d'échéance<sup>(2)</sup> (ci-après désigné le « titre », le « titre de créance » ou le « produit »).**
- ❖ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans (hors remboursement automatique anticipé<sup>(3)</sup>). En cas de revente avant l'échéance<sup>(2)</sup> ou de remboursement automatique anticipé<sup>(2)</sup>, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.**
- ❖ **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions. Il s'inscrit dans le cadre de la diversification des actifs financiers d'un investisseur et n'est pas destiné à en constituer la totalité.**
- ❖ **Cadre d'investissement/éligibilité :** Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.
- ❖ **Période de commercialisation :** du 6 septembre 2022 au 10 novembre 2022. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 10 novembre 2022.
- ❖ **ISIN :** FR001400C5H5
- ❖ **Produit émis par Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.<sup>(4)</sup> (l'« Émetteur »), bénéficiant d'une garantie des sommes dues donnée par Citigroup Global Markets Limited<sup>(4)</sup> (le « Garant »). L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.**
- ❖ Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- ❖ **« M Ambition 2 » n'est pas une obligation verte.** « M Ambition 2 » est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'Indice sous-jacent (décrit en page 7) est construit de façon à sélectionner les entreprises présentant un faible risque ESG selon la méthodologie mise en place par Sustainalytics. L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.
- ❖ **VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

### Communication à caractère promotionnel

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance<sup>(2)</sup> ou de remboursement automatique anticipé<sup>(2)</sup>. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement ou de faillite de l'Émetteur et du Garant et de mise en résolution du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(3) Le remboursement automatique anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin du deuxième semestre suivant la date de constatation initiale (10 novembre 2022).

(4) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 31 août 2022. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « **M Ambition 2** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit peut être proposé.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « **M Ambition 2** » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 0,60% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la date d'émission, le 6 septembre 2022, jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les cas.

En cas d'achat après le 10 novembre 2022 (date de constatation initiale) et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance<sup>(1)</sup> ou la date de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut ou de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution du Garant.

Le titre de créance « **M Ambition 2** » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

## POINTS CLÉS

Pour un investissement dans « **M Ambition 2** », l'investisseur est exposé pour une durée de 2 à 20 semestres à l'évolution du niveau de l'indice EURO iSTOXX® ESG Performance 50 GR Decrement 45 (IXESGPGD Index) (ci-après l'"Indice") calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 45 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.

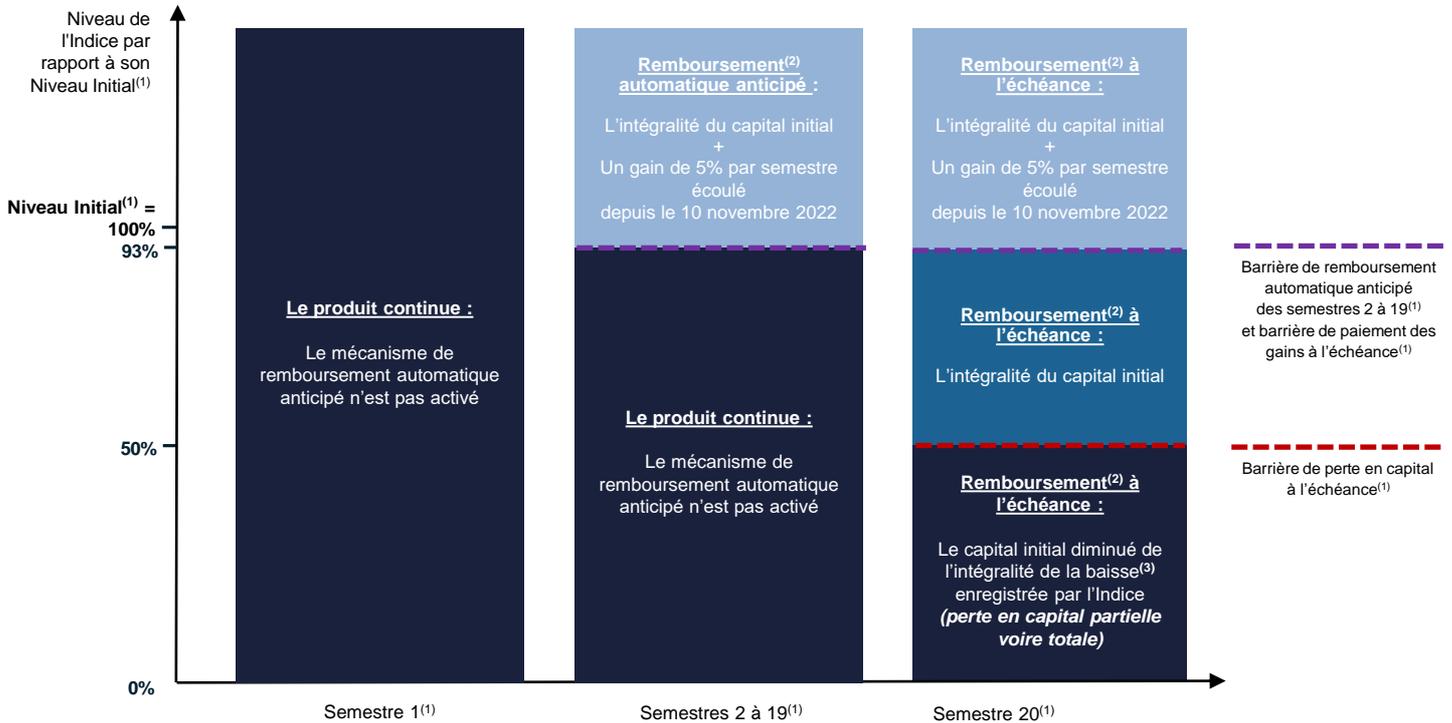
- ❖ **Un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse<sup>(2)</sup> enregistrée par l'Indice** si celui-ci clôture, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, ce dernier correspondant au niveau de clôture de l'Indice constaté à la date de constatation initiale<sup>(1)</sup>. **La perte en capital peut être totale si l'Indice a une valeur nulle à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.**
- ❖ **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir du 2<sup>ème</sup> semestre à compter du 10 novembre 2022 (date de constatation initiale) et jusqu'au 19<sup>ème</sup> semestre** dès lors que l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 93% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup> à une date de constatation semestrielle<sup>(1)</sup>.
- ❖ **Un objectif de gain plafonné de 5% par semestre écoulé depuis le 10 novembre 2022** si, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 93% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, à une date de constatation semestrielle<sup>(1)</sup> ou à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>. L'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de cet Indice (soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(3)</sup> maximum de 7,98%).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau de clôture à la date de constatation initiale (10 novembre 2022) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 10 novembre 2032) exprimée en pourcentage de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>.

(3) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent nets hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir ci-dessus pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

## Schéma du mécanisme de remboursement du produit



## Principaux facteurs de risques

**Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base avant tout investissement dans ce produit. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :**

- **Risque de perte en capital :** Le titre de créance présente un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de revente des titres de créance avant l'échéance<sup>(1)</sup>) **et à l'échéance**. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. **Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**
- **Risque de crédit :** L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.
- **Risque de marché :** Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de valeur (en raison notamment de l'évolution du cours, du (ou des) sous-jacent(s), des taux d'intérêt et de la prime de crédit), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque lié au sous-jacent :** Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice EURO iSTOXX® ESG Performance 50 GR Decrement 45.
- **Événements extraordinaires/perturbateurs affectant l'Indice :** Afin de tenir compte des conséquences d'événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) sous-jacent(s) du produit notamment, la documentation juridique<sup>(4)</sup> prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement automatique anticipé du produit. Ces événements peuvent entraîner une perte pour l'investisseur.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau de clôture à la date de constatation initiale (10 novembre 2022) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 10 novembre 2032) exprimée en pourcentage de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>.

(4) Veuillez vous référer au paragraphe « Disponibilité du Prospectus » en page 11 pour plus d'informations.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

À la date de constatation initiale (le 10 novembre 2022) on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme Niveau Initial<sup>(1)</sup>.

### Mécanisme de remboursement automatique anticipé (Semestres 2 à 19)

À chaque date de constatation semestrielle<sup>(1)</sup>, du semestre 2 au semestre 19, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>.

**Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 93% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors à la date de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> correspondante :**

**L'intégralité du capital initial**  
+  
**Un gain de 5% par semestre écoulé depuis le 10 novembre 2022,**  
**soit 10% par an**  
  
**(soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> maximum de 7,98%)**

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue.

### Mécanisme de remboursement à l'échéance (Semestre 20)

À la date de constatation finale (le 10 novembre 2032), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>.

- ❖ **Cas défavorable** : Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à l'échéance, le 18 novembre 2032 :

**Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse<sup>(3)</sup> enregistrée par l'Indice**  
  
**(soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> inférieur à -7,13%)**  
  
***Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte partielle ou totale du capital***

- ❖ **Cas médian** : Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup> mais strictement inférieur à 93% de ce même niveau, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à l'échéance, le 18 novembre 2032 :

**L'intégralité du capital initial**  
  
**(soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de -0,60%)**

- ❖ **Cas favorable** : Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 93% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à l'échéance, le 18 novembre 2032 :

**L'intégralité du capital initial**  
+  
**Un gain de 5% par semestre écoulé depuis le 10 novembre 2022,**  
**soit 100% du capital initial**  
  
**(soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 6,38%)**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

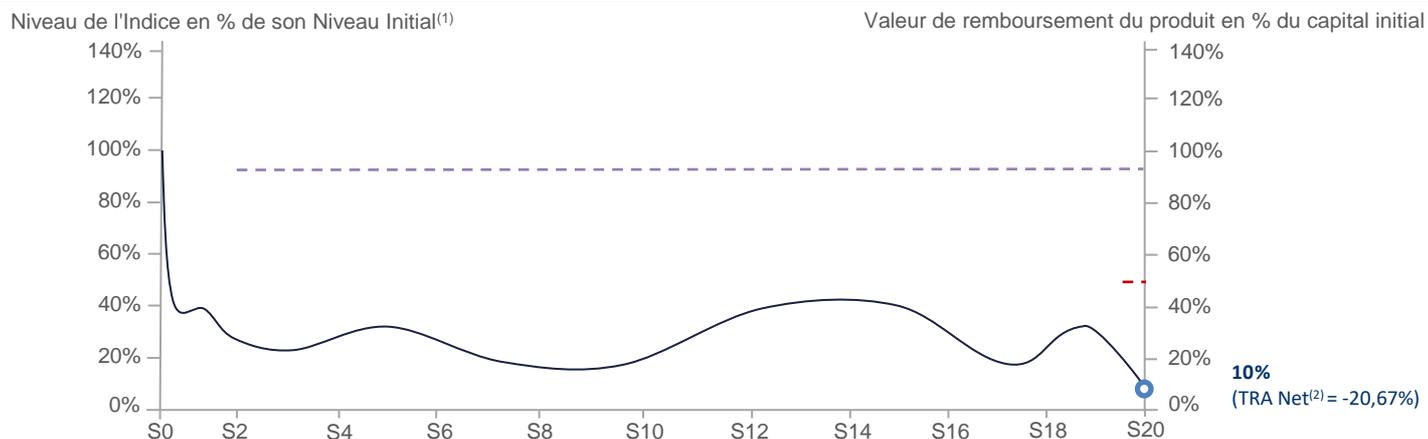
(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau de clôture à la date de constatation initiale (10 novembre 2022) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 10 novembre 2032) exprimée en pourcentage de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>.

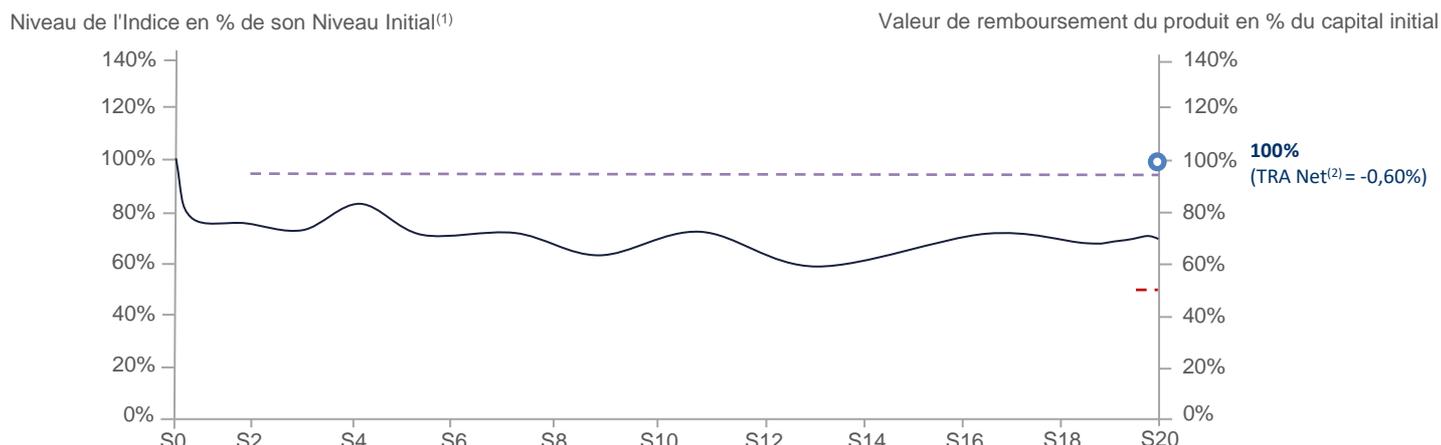
## ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

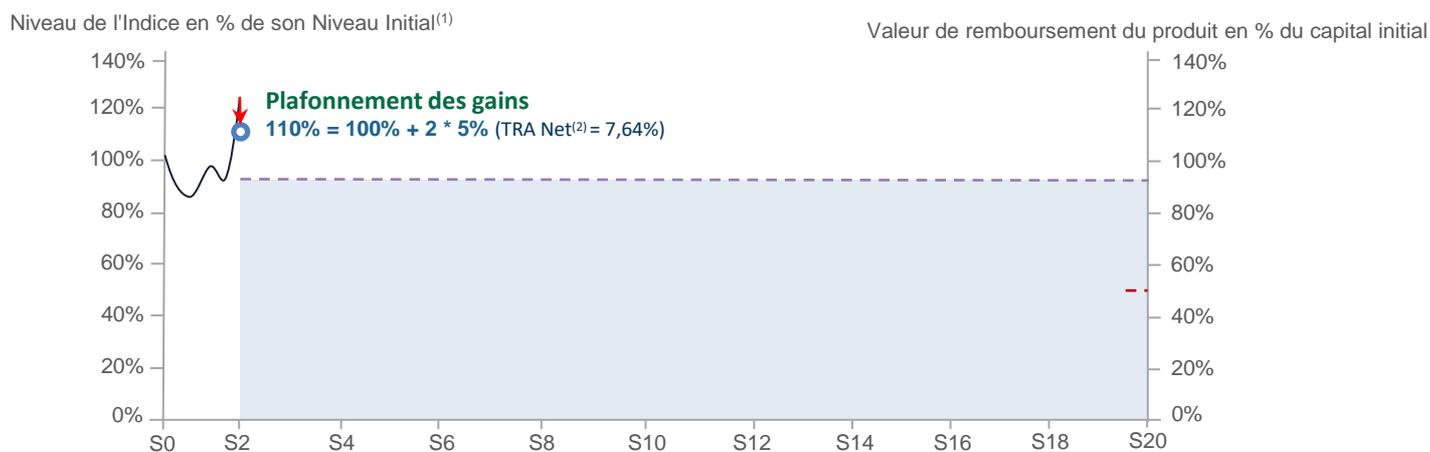
### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : Marché fortement baissier à long terme



### SCÉNARIO MÉDIAN : Marché baissier à long terme



### SCÉNARIO FAVORABLE : Marché haussier à court terme (mise en évidence du plafonnement des gains)



- Évolution du niveau de l'Indice en % de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>
- - - Barrière de remboursement automatique anticipé et de paiement des gains à l'échéance (93% du Niveau Initial<sup>(1)</sup>)
- - - Barrière de perte en capital à l'échéance (50% du Niveau Initial<sup>(1)</sup>)
- Fin de vie du titre de créance
- Valeur de remboursement
- S Semestre

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

## ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : Marché fortement baissier à long terme

- ❖ Du 2<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> semestre à compter de la date de constatation initiale, aux dates de constatation semestrielle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 93% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et le produit continue.**
- ❖ À l'échéance des 20 semestres, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à 10% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, soit en-dessous du seuil de 50% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>. **L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse<sup>(3)</sup> de l'Indice enregistrée à cette date, soit 10% de son capital initial. L'investisseur subit une perte en capital.**
- ❖ Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est de -20,67%, équivalent à celui d'un investissement direct dans l'Indice.
- ❖ Dans le cas le plus défavorable où l'Indice céderait l'intégralité de sa valeur, **la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.**

### SCÉNARIO MÉDIAN : Marché baissier à long terme

- ❖ Du 2<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> semestre à compter de la date de constatation initiale, aux dates de constatation semestrielle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 93% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.**
- ❖ À l'échéance des 20 semestres, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à 70% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, soit au-dessus du seuil de 50% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup> mais en-dessous du seuil de 93% de ce même niveau. **L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors l'intégralité de son capital initial.**
- ❖ Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est égal à -0,60% contre un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de -4,01% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice.

### SCÉNARIO FAVORABLE : Marché fortement haussier à court terme

- ❖ À l'issue du semestre 2 à compter de la date de constatation initiale, soit à la 1<sup>ère</sup> date de constatation semestrielle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 93% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup> (soit 120% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- ❖ L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 5% par semestre écoulé depuis le 10 novembre 2022, soit 110% du capital initial, ce qui représente un gain de 10% contre 20% pour un investissement direct dans l'Indice.
- ❖ Dans ce scénario, le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors égal à 7,64%, contre un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 15,75% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau de clôture à la date de constatation initiale (10 novembre 2022) et son niveau de clôture à la date de constatation finale (le 10 novembre 2032) exprimée en pourcentage de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>.

## PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

L'indice EURO iSTOXX® ESG<sup>(1)</sup> Performance 50 GR Decrement 45 (**dividendes bruts réinvestis, et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 45 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement**) est un indice actions créé, calculé et publié par STOXX® depuis le **10 mai 2021** en partenariat avec Sustainalytics.

L'univers de l'Indice est composé des actions de l'indice EURO STOXX®, qui rassemble les plus grandes capitalisations boursières flottantes listées au sein de la Zone Euro.

Plusieurs filtres d'exclusion ESG basés sur des critères définis par Sustainalytics sont aussi appliqués. Sont notamment exclues les entreprises :

- Qui ont une faible liquidité
- Qui sont en violation avec, entre autres au moins un des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Qui sont impliquées dans des activités liées à la production et/ou à la vente d'armes controversées
- Qui génèrent leurs revenus via des activités liées aux combustibles fossiles
- Qui ont une note de Controverse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) Sévère de 5 (note maximale)

Une fois les filtres d'exclusion appliqués, les actions restantes sont classées en fonction de leur risque rating<sup>(2)</sup> ESG tel que déterminé par Sustainalytics. Les 50 entreprises ayant le risque ESG le plus faible sont sélectionnées sous la contrainte d'un cap sectoriel (pas plus de 7 actions par secteur) puis sont pondérées selon leur capitalisation boursière flottante (soumis à un plafond de 10% par entreprise). Ce processus de sélection et pondération est effectué trimestriellement.

**L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 45 points d'indice par an, ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.** Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Nous attirons votre attention sur le fait que le niveau de prélèvement forfaitaire de 45 points a été historiquement supérieur au niveau des dividendes bruts détachés par les actions composant l'Indice et réinvestis dans ce dernier.

À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire et constant de 45 points d'indice pour un niveau de l'Indice EURO iSTOXX ESG Performance 50 GR Decrement 45 Price EUR à 826,36 points (le niveau de l'Indice en date du 29 Juillet 2022) correspond à 5,45% de la valeur de l'indice à cette date. A titre d'information, le niveau moyen des dividendes bruts distribués par les actions composant l'indice EURO iSTOXX ESG Performance 50 Price EUR est de 2,93% par an depuis le 24 Mars 2015 (Source : Bloomberg, 29 Juillet 2022).

La valeur des dividendes passés n'est pas un indicateur de la valeur des dividendes futurs.

**Par ailleurs, si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 45 points, la méthode de prélèvement forfaitaire d'un montant fixe de 45 points aura un impact plus important sur la performance de l'Indice en cas de baisse de ce dernier. Ainsi, en cas de baisse des actions composant l'Indice, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 45 points, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.**

Nous attirons également votre attention sur le fait que la survenance d'un événement extraordinaire, comme l'épidémie mondiale de Covid-19, dont l'effet est de réduire la politique de distribution de dividendes de la plupart des sociétés européennes composant l'Indice, affecte négativement la performance de l'indice EURO iSTOXX ESG<sup>(1)</sup> Performance 50 GR Decrement 45 relativement à la version Price Return de l'Indice, soit l'indice EURO iSTOXX ESG Performance 50 Price EUR.

Sustainalytics est une agence indépendante leader en recherche et risque rating<sup>(2)</sup> ESG qui utilise des analyses de données brutes et fait des estimations ou jugements discrétionnaires afin d'octroyer un risque rating<sup>(2)</sup> ESG à environ 14 000 entreprises. La méthodologie de Sustainalytics est complexe, propriétaire (et par conséquent confidentielle et commercialement sensible), peut ne pas être complètement divulguée, et peut différer des autres méthodologies de risque rating<sup>(2)</sup> ESG utilisées par d'autres fournisseurs. La performance du produit repose donc, pour tout ou partie, sur les décisions discrétionnaires de Sustainalytics, ce dernier n'étant pas une entité agréée pour gérer des OPCVM et des FIA ou pour fournir le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers. Plus d'informations sur cette dernière sont disponibles sur demande auprès de Sustainalytics ou de STOXX®.

La performance des entreprises exclues de l'Indice du fait des filtres ESG peut être supérieure à celle de certaines entreprises incluses dans l'Indice sur une période donnée.

Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=IXESGPGD> . Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : <https://www.zonebourse.com/cours/indice/ISTOXX-ESG-PERF-50-GR-D45-122614987/>

(1) « ESG » pour Environnement, Social et Gouvernance. Il convient de noter qu'il n'existe actuellement pas de cadre universellement accepté (réglementaire ou autre) ni de consensus de marché sur ce qui constitue un produit « durable » ou « ESG » équivalent ou sur les attributs précis requis pour un produit particulier à définir comme « ESG », « durable » ou tout autre label équivalent, et aucune assurance ne peut être donnée qu'un tel cadre ou consensus universellement accepté se développera au fil du temps. Bien qu'il y ait eu des efforts réglementaires dans certaines juridictions et régions (en particulier au sein de l'Espace économique européen) pour définir des concepts similaires, le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours d'élaboration et rien ne garantit que ces régimes locaux seront adoptés plus largement sur les marchés financiers mondiaux. En conséquence, aucune assurance ne peut être donnée aux investisseurs que le produit proposé répondra à l'une ou à toutes les attentes des investisseurs concernant ces objectifs « ESG », « durable » ou autres objectifs étiquetés de manière équivalente ou qu'aucun impact environnemental, social et/ou autre ne se produira lors de la mise en œuvre du produit.

(2) Risque rating ESG désigne le « ESG Rating » tel que défini par Sustainalytics : <https://www.sustainalytics.com/esg-ratings/>

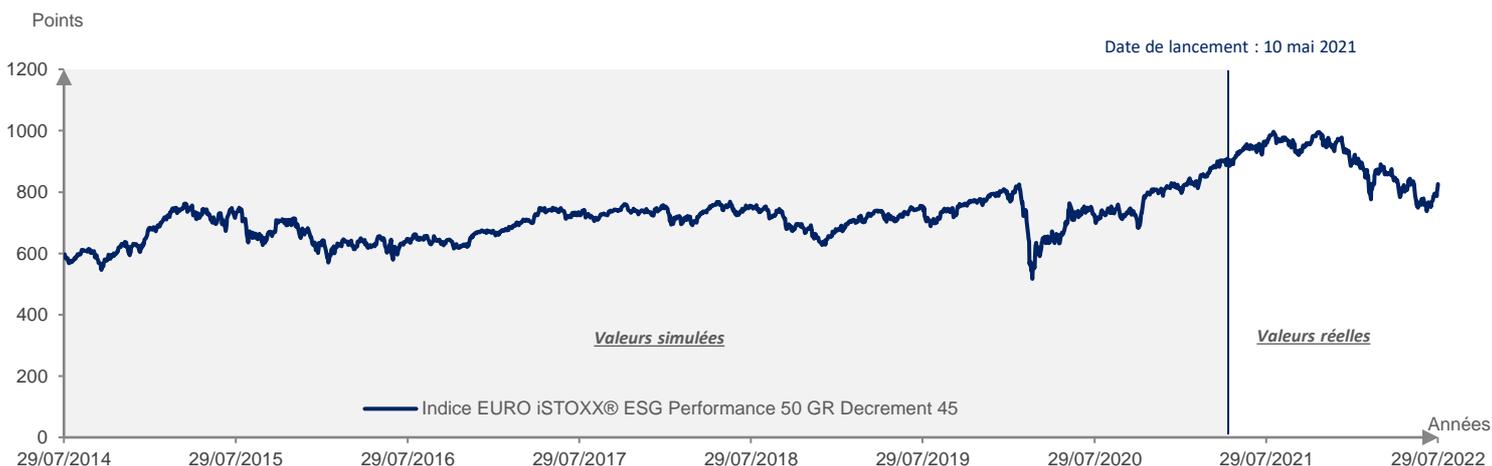
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Citigroup et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

## PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

### Évolution de l'indice EURO iSTOXX® ESG Performance 50 GR Decrement 45 entre le 29/07/2014 et le 29/07/2022

Toutes les données précédant le 10 mai 2021 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

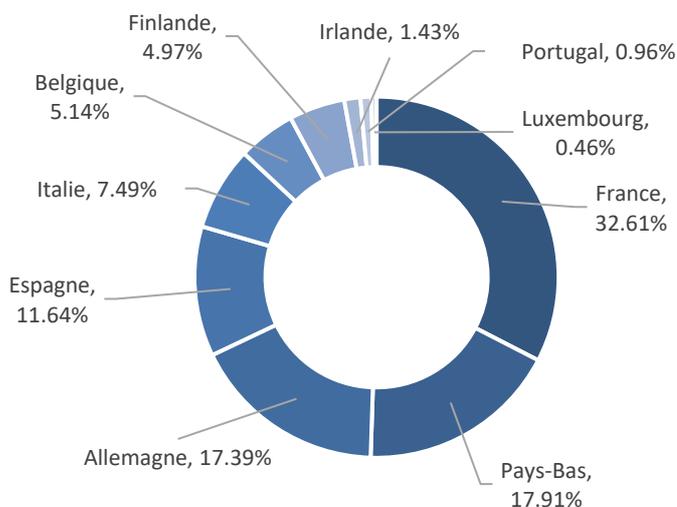
LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



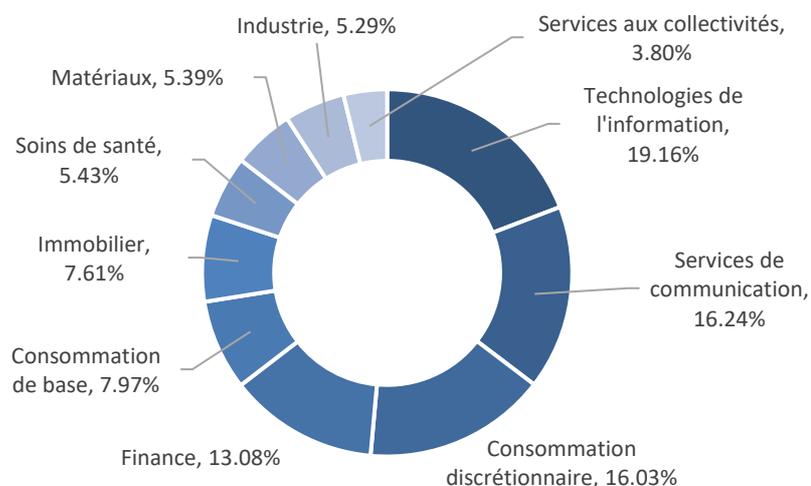
Performances cumulées et simulées	1 an	3 ans	5 ans	8 ans
Indice EURO iSTOXX® ESG Performance 50 GR Decrement 45	-14,51%	9,77%	13,54%	38,55%

Source Bloomberg, Citi, au 29/07/2022

### Répartition géographique de l'Indice<sup>(1)</sup>



### Répartition sectorielle de l'Indice (classification sectorielle GICS)



Source Bloomberg, au 29/07/2022

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. La responsabilité d'une quelconque entité de Citigroup ne saurait être engagée à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

(1) Répartition géographique basée sur le siège social des sociétés

## Avantages

- Si à une date de constatation semestrielle<sup>(1)</sup>, du semestre 2 au semestre 19, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 93% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> l'intégralité de son capital majorée d'un gain de 5% par semestre écoulé depuis le 10 novembre 2022 (soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> maximum de 7,98%).
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé et si à la date de constatation finale<sup>(1)</sup> l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 93% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors l'intégralité de son capital majorée d'un gain de 5% par semestre écoulé depuis le 10 novembre 2022, soit une valeur de remboursement de 200% du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 6,38% dans ce scénario).
- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a jamais été activé et si à la date de constatation finale<sup>(1)</sup> l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 93% mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors l'intégralité de son capital initial (le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors de -0,60%).

## Inconvénients

- Le produit présente un risque de **perte en capital en cours de vie et à l'échéance**. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, **les investisseurs peuvent perdre la totalité de leur capital initialement investi**. En cas de revente des titres de créance avant l'échéance<sup>(1)</sup>, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale**. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement, ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur échéance<sup>(1)</sup>.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 20 semestres.
- Le rendement du produit « M Ambition 2 » à l'échéance<sup>(1)</sup> est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des barrières de 50% et 93% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup> à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.
- Dans un contexte de marché fortement baissier si l'Indice est toujours strictement inférieur à 93% de son Niveau Initial<sup>(1)</sup> aux différentes dates de constatation semestrielle<sup>(1)</sup>, le mécanisme de remboursement automatique anticipé ne sera jamais activé.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> maximum de 7,98%).
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent, et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 45 points d'indice par an, **ce qui résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement**. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- **En cas de marché baissier, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 45 points d'indice**, car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 45 points d'indice, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.
- À titre de comparaison, un produit présentant les mêmes caractéristiques mais indexé à l'indice Euro STOXX 50® aurait un objectif de gain inférieur. **Le rendement plus important de « M Ambition 2 » n'est possible qu'en raison d'un risque de perte en capital également plus important.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates et des barrières.

(2) Les Taux de Rendement Annuels Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et du Garant et mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des Taux de Rendement Annuels Nets.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	<b>Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.</b> Bien que la formule de remboursement et le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soient garantis par le Garant, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
ÉMETTEUR	Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. <sup>(1)</sup>
GARANT	Citigroup Global Markets Limited <sup>(1)</sup>
DEVISE	Euro (EUR - €)
CODE ISIN	FR001400C5H5
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 06/09/2022 au 10/11/2022 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (40 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « M Ambition 2 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 10/11/2022, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
OFFRE AU PUBLIC	OUI - France
SOUS-JACENT	L'indice EURO iSTOXX® ESG Performance 50 GR Decrement 45 est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 45 points d'indice par an ; code Bloomberg : IXESGPGD Index ; sponsor : STOXX®).
ÉLIGIBILITÉ	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.
GARANTIE DU CAPITAL	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance</b>
VALEUR NOMINALE DU PRODUIT	1 000 EUR
PRIX D'ÉMISSION / DE SOUSCRIPTION	100% de la valeur nominale du produit
MONTANT DE L'ÉMISSION	40 000 000 EUR
NIVEAU INITIAL	Niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale
DATE D'ÉMISSION	06/09/2022
DATE DE CONSTATATION INITIALE	10/11/2022
DATE DE CONSTATATION FINALE	10/11/2032
DATE D'ÉCHÉANCE	18/11/2032 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
DATES DE CONSTATATION SEMESTRIELLE	10/11/2023 ; 10/05/2024 ; 11/11/2024 ; 12/05/2025 ; 10/11/2025 ; 11/05/2026 ; 10/11/2026 ; 10/05/2027 ; 10/11/2027 ; 10/05/2028 ; 10/11/2028 ; 11/05/2029 ; 12/11/2029 ; 10/05/2030 ; 11/11/2030 ; 12/05/2031 ; 10/11/2031 ; 10/05/2032
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	17/11/2023 ; 17/05/2024 ; 18/11/2024 ; 19/05/2025 ; 18/11/2025 ; 18/05/2026 ; 18/11/2026 ; 17/05/2027 ; 18/11/2027 ; 17/05/2028 ; 17/11/2028 ; 18/05/2029 ; 19/11/2029 ; 17/05/2030 ; 18/11/2030 ; 19/05/2031 ; 18/11/2031 ; 17/05/2032
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ET DE PAIEMENT DES GAINS À L'ÉCHÉANCE	93% du Niveau Initial de l'Indice
BARRIÈRE DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	50% du Niveau Initial de l'Indice
MARCHÉ SECONDAIRE	Citigroup Global Markets Europe AG peut proposer, dans des conditions normales de marché, quotidiennement des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit. Cf. le paragraphe « Rachat à l'initiative de l'investisseur » dans la section Avertissement en page suivante.
COMMISSION	Citigroup Global Markets Europe AG et/ou ses affiliés paiera une commission calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance. Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur ou de l'Émetteur.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT	Néant
AGENT DE CALCUL	CGML, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
DROIT APPLICABLE	Droit français
PÉRIODICITÉ ET PUBLICATION DE LA VALORISATION	Sixtelekurs, REUTERS, sur la page [FR001400C5H5=CGSP]. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.
DOUBLE VALORISATEUR	Une double valorisation est établie tous les 15 jours par REFINITIV. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de CITIGROUP.

(1) Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A. : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Citigroup Global Markets Limited : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 31 août 2022. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

## AVERTISSEMENT

**Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel et a été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-28 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce qui ne doit pas être considéré comme un avis favorable d'investir dans le produit. Ce produit est un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.**

**Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du patrimoine global des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.**

Les principales caractéristiques du produit figurant aux présentes n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs sont invités, avant toute décision d'investissement, à prendre connaissance de la documentation juridique du produit telle que renseignée à la rubrique "Disponibilité du Prospectus" ci-après et à lire attentivement la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base relatif au produit. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique du produit, cette dernière prévaudra.

**Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans le produit** et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir consulté, s'ils l'estiment nécessaire, leurs propres conseils (juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre) pour s'assurer de la compatibilité d'un investissement dans le produit notamment avec leur situation financière. Ils ne sauraient s'en remettre à une quelconque entité de Citigroup pour cela. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Citigroup ne peut être tenu responsable des conséquences financières, juridiques, fiscales ou autre résultant d'un investissement direct ou indirect dans le produit.

**Disponibilité du Prospectus :** La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base dénommé « Citi Global Medium Term Note Programme » en date du 17 décembre 2021 (tel que complété ou modifié par le supplément en date du 1<sup>er</sup> février 2022, 16 mars 2022, 5 mai 2022, 24 mai 2022, 2 août 2022 et du 19 août 2022). Le Prospectus de Base (en ce compris, ses suppléments) a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale d'Irlande (*Central Bank of Ireland*, « CBI ») et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. **L'approbation du Prospectus de Base par la CBI ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de la CBI d'investir dans le produit.** Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus de Base, les Conditions Définitives (Issue Terms), sont disponibles sur le site [fr.citifirst.com/FR](http://fr.citifirst.com/FR), sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Citigroup Global Markets Europe AG (« CGME ») à l'adresse Citigroup Global Markets Europe AG, Reuterweg 16, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne sur simple demande. Les Conditions Définitives (Issue Terms) sont également disponibles à l'adresse [fr.citifirst.com/FR001400C5H5](http://fr.citifirst.com/FR001400C5H5). Des suppléments complémentaires au Prospectus de Base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://fr.citifirst.com/FR/Documentation-legale/Base-prospectus-Notes> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement. Le Prospectus de Base et ses suppléments déjà publiés sont aussi accessibles sur ce site. Dans le cas où un ou plusieurs suppléments sont adoptés pendant la période de commercialisation, les Conditions Définitives seront modifiées et réitérées, dès lors que le(s) supplément(s) pertinent(s) s'y réfère(nt) directement. Les Conditions Définitives modifiées et réitérées seront publiées en remplacement des Conditions Définitives initiales.

**Disponibilité du document d'informations clés :** Le document d'informations clés (KID) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse <https://www.rexchange.com/trades/kid?id=FR001400C5H5&lang=FR&jurisdiction=FR>.

**Garant :** Le produit bénéficie d'une garantie de Citigroup Global Markets Limited (« CGML »), (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

**Rachat à l'initiative de l'investisseur :** Dans des conditions normales de marché, CGME a l'intention de racheter le titre de créance, sans que cela ne constitue un engagement ferme de sa part, aux investisseurs désireux de revendre ce dernier avant son échéance effective à un prix déterminé en fonction des paramètres de marché (qui pourrait être inférieur à sa valeur nominale). La fourchette achat-vente indicative applicable par CGME en cas de revente avant l'échéance finale, sera, dans des conditions normales de marché et en fonction de la proximité des barrières, de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment cette fourchette. Néanmoins, CGME se réserve le droit notamment en cas d'événements perturbateurs (incluant de manière non limitative un dérèglement de marché ou une détérioration de la qualité de crédit de l'Émetteur), de ne pas racheter tout ou partie du titre de créance aux porteurs, ce qui rendrait la revente de celui-ci impossible.

**Frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance :** L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables audit contrat. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

**Conflit d'intérêts :** CGME, CGML ou leurs affiliées, filiales et participations respectives, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné aux présentes qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré.

**Restriction de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans le produit.

**Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis :** Les titres décrits aux présentes sont des titres faisant l'objet de restrictions permanentes aux Etats-Unis et n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. SECURITIES ACT of 1933), telle que modifiée (la "Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières") et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une "US Person" tel que ce terme est défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des Etats-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des Etats-Unis sur le fondement de la Règlementation S (Reg S) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

**Agréments :** CGML est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority et a son siège social au 33 Canada Square, Canary Wharf, Londres E14 5LB. CGME est une société autorisée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BAFIN) et a son siège social au Reuterweg 16, 60323 Francfort (Main), Allemagne.

**Avertissement relatif à STOXX :** STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Citi et Citigroup sont des marques déposées de Citigroup Inc ou de ses filiales utilisées et déposées dans le monde entier © tous droits réservés - 2022.

# meilleurtaux Placement

Siège social : 18 rue Baudrerie 35000 Rennes.  
Tél : 01 47 20 33 00. Courriel : [placement@meilleurtaux.com](mailto:placement@meilleurtaux.com).  
Site Internet : [\[placement.meilleurtaux.com\]](http://placement.meilleurtaux.com)

Meilleurtaux Placement est une marque exploitée par la société MeilleurPlacement, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €, RCS de Rennes 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) sous le n° D011939, courtier en opérations de banque et en services de paiement.